

**Roland BLUM**

*Député des Bouches-du-Rhône*

*Premier Adjoint au Maire de Marseille*

Paris, le 23 janvier 2012

**Monsieur Xavier BERTRAND**

Ministre du Travail, de l'Emploi  
et de la Santé

Hôtel du Châtelet  
127, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la question de l'accès au secteur optionnel pour les spécialistes de l'appareil digestif. En effet, les hépato-gastroentérologues semblent être les oubliés de la convention médicale du 26 juillet 2011, signée par la majorité des syndicats médicaux.

D'une part, ouvrir le secteur optionnel aux hépato-gastroentérologues permettrait d'assurer pour ces derniers la solvabilité des actes médicaux insuffisamment pris en charge par l'Assurance Maladie en y associant les assurances complémentaires, tout en garantissant des consultations de qualité. L'Union nationale des Organismes d'Assurance maladie complémentaire (UNOCAM), principal syndicat des mutuelles, a d'ores et déjà fait savoir son opposition à cette convention. Cette opposition risque fort de se traduire par la signature d'accords séparés avec chaque mutuelle, ce qui entraînerait une différenciation de la prise en charge des consultations selon la mutuelle et la spécialité.

D'autre part, l'ouverture du secteur optionnel permettrait une meilleure prise en charge pour les patients de leurs actes médicaux comme de leurs charges sociales.

Dans la mesure où les hépato-gastroentérologues sont, au même titre que les chirurgiens, les anesthésistes et les obstétriciens, des spécialistes médico-techniques investis d'une double mission de consultation technique et de suivi des patients, il pourra sembler injuste de les écarter de cette convention alors même que les autres spécialités médico-techniques y figurent.

Le Président de la République a déjà exprimé sa préoccupation quant à la solvabilité d'un certain nombre d'actes pour l'ensemble de nos concitoyens, thème qui se retrouve dans le chapitre Santé du programme présidentiel pour 2012 de l'UMP. Aussi, dans la mesure où seul manque un décret d'application pour que l'expérimentation de l'ouverture du secteur optionnel aux hépato-gastroentérologues puisse voir le jour, il me serait agréable de connaître les suites que vous entendez donner à ce sujet.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



**Roland BLUM**